

Séance du mardi 05 novembre 2024

Date de la convocation : 24 octobre 2024

Administrateurs : 20*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq novembre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.***Présents : 12****Votants : 12****Présents** : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Céline COLLIGNON**Représentés :****Excusés** : Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Nathalie PHILIPPOT, Pascale ZEHR**Absents** : Sophie CHARRIOT, Dominique MARECHAL, Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER**DCA_2024_20 - Objet : Décision modificative n°2 CIAS 2024**

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget du CIAS par délibération DCA_2024_04 du 08/04/2024 ;

Vu l'approbation de la décision modificative n°1 du budget du CIAS par délibération DCA_2024_13BIS du 02/07/2024 ;

La Présidente expose au Conseil d'Administration que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du CIAS de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
19/10/2024	6811-042	Dot. amort. immos incorporelles	746,00				
19/10/2024	6064	Fournitures administratives	3 300,00				
Total Dépenses			4 046,00	Total Recettes			0,00
DEFICIT			4 046,00				
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
19/10/2024	21848-0	Autres matériels de bureau et mobiliers	746,00	19/10/2024	281838-0-040	Autre matériel informatique	662,00
				19/10/2024	28188-0-040	Autres immo. corporelles	84,00
Total Dépenses			746,00	Total Recettes			746,00

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024
Date de réception de l'AR: 19/11/2024
055-200027787-DCA_2024_20-DE
A G E D I

En effet, l'enveloppe budgétaire ouverte aux articles 6811- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, 281838 et 28188 n'est pas suffisante pour régulariser les amortissements antérieurs qui auraient dû être comptabilisés et qui ont été oubliés pour un montant total de 746.00€. Il convient donc d'augmenter les crédits ouverts à hauteur de la régularisation soit 746.00€ en dépenses de fonctionnement au 6811 et également en recettes d'investissement aux articles 281838- Amortissement autre matériel informatique pour 662.00€ et 28188-Amortissement autres immo. corporelles pour 84.00€.

Également, les forfaits copies facturés par l'entreprise EST MULTICOPIE qui sont comptabilisés à l'article 6064-Fournitures administratives ont été occultés par erreur lors du vote du BP 2024. Il convient donc d'ajouter la somme de 3 300.00€ aux crédits ouverts à l'article 6064.

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires de 4 046.00€ viennent s'imputer sur l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement.

Il convient également d'ajouter une dépense d'investissement à l'article 21848- Autres matériels de bureau et mobiliers d'un montant de 746.00€ afin d'équilibrer la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les décisions modificatives proposées du budget du CIAS de l'exercice 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY